

2. DE NOUVELLES COMPETENCES POUR LES UNIVERSITES AUTONOMES

- *De nouvelles responsabilités en matière de gestion des ressources humaines pour mener une politique de RH personnalisée*

- ✓ la maîtrise pleine de l'évolution de leur potentiel d'enseignants et de chercheurs : les présidents pourront prendre des actes de gestion et des décisions (*titularisation, détachement, mise à disposition, délégation, avancement*) touchant l'ensemble des personnels afin de gérer leurs effectifs ;
- ✓ la compétence en matière d'attribution des primes aux personnels et de création d'intéressement pour améliorer la rémunération des agents les plus méritants ;
- ✓ la possibilité de recruter des contractuels, sur contrat à durée déterminée ou indéterminée pour :
 - assurer des fonctions d'enseignement, de recherche ou d'enseignement et de recherche
 - occuper des fonctions techniques ou administratives correspondant à des emplois de catégorie A
 - transformer certains emplois de contractuels en titulaires, à condition que ces emplois soient adossés à des financements pérennes et qu'ils soient intégrés dans la programmation annuelle des ouvertures aux concours.

- *De nouvelles compétences en matière de gestion budgétaire*

- ✓ Les universités autonomes disposent d'un budget global :
 - avant l'autonomie, l'université ne disposait d'une marge de manœuvre que sur près de 25 % du budget. En disposant d'un budget global, les universités auront une totale maîtrise de leurs emplois et de leur utilisation. Ce budget global inclura la gestion des emplois (*ce qui représente pour les 22 universités autonomes en 2011, près de 27000 emplois*) et la masse salariale (*ce qui représente près de 1.5 Md€ pour ces 22 universités*).

Au total, pour les 73 universités autonomes la masse salariale s'élève à près de 7 Mds €* et représentera près de 124 000 emplois.*

*chiffres prévisionnels

- *De nouvelles compétences immobilières*

- ✓ La possibilité pour les universités de lancer librement et de financer tous leurs travaux
 - Les universités pourront construire ou faire aménager par des partenaires privés de véritables lieux de vie et de travail pour les étudiants, les enseignants-chercheurs et les personnels administratifs (*construction de résidences universitaires, installation sur les campus de services pour les étudiants tels que librairies, pharmacies ou kiosques à journaux...*)
 - 5 universités ont été retenues pour un transfert de l'immobilier dès 2011 (*Clermont 1, Poitiers, Toulouse 1, Corte et Paris 6*). Elles bénéficieront de moyens supplémentaires pour développer leurs projets d'aménagement des campus.
 - Au total, entre 2007 et 2010, l'Etat aura consenti un effort exceptionnel de 2,7 Mds € en faveur de l'immobilier universitaire, auxquels s'ajoutent les 5 Mds€ de l'opération campus.

- *Enfin, l'autonomie s'accompagne d'un effort budgétaire sans précédent.*

- ✓ En 2010, les moyens de fonctionnement des universités ont continué d'augmenter à hauteur de 6 % en moyenne. Au total, sur la période 2007-2011, la progression moyenne des dotations atteint 20%.